

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département HAUTE-GARONNE
Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2025 - 2026

Accusé de réception - Barème initial

Mme

.....Votre situation administrative.....

Grade :

Professeur des écoles de classe normale

Titres :

2008 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Italien)

2008 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Anglais)

2010 - Enseignement des langues vivantes habilitation provisoire (Espagnol)

Affectation actuelle :

Affectation à titre définitif

Enseignant classe préélémentaire

Établissement d'exercice :

Circonscription :

Code 30 : habilitation définitive en langue ou LA direction.

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

AGS : 3 pts par an + **3/12e** de point par mois + **3/360e** de point par jour.

Anc AGS : 6 points (pr tous)

Echelon : de 1 à 5 CN = **7 pts**

6, 7 et 8 CN = **8 pts**

9 et 10 CN ; 2 et 3 HC = **9 pts**

11 CN ; 4 et 5 HC ; 2 et 3 CE =

10 pts

6 et 7 HC ; 4 et 5 C E = **11 pts**

Anc Poste : Stabilité sur un poste obtenu à titre définitif (**3 ans = 9 pts; 4 ans = 12 pts; 5 ans ou + = 15 pts**)

Anc Pol Ville REP/REP+ : 30 pts pour 5 ans continus.

Stagiaire **BOE**

Anc CLA : Contrat Local d'Accompagnement

Enfant : 1 pt par enfant

Barème de base	Points attribués
AGS	48,991
48.991	
Anc AGS	6,000
16 ans 03 mois 29 jours	
ECH	9,000
9.000	
Anc Poste	15,000
08 ans 00 mois 00 jour	
Anc Pol Ville	
00 an 00 mois 00 jour	
Anc REP	
00 an 00 mois 00 jour	
Anc REP+	30,000
08 ans 00 mois 00 jour	
BOE	0,000
Anc CLA	
00 an 00 mois 00 jour	
Enfants	2,000
2	
PSC	0,000

Autorité Parentale Conjointe (APC) : 6 pts + 2 pts par an de séparation. Si enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/2025 (distance des rés. perso des parents = ou > à 15 km aller)

Vœu préférentiel (Vœu Préf) : 6 pts pour la 1ère année + **1 pt par an** sur le vœu n°1 (poste précis sur une école) formulé à l'identique du mouvement précédent (à partir de 2019)

Handicap (HAND) : 30 points si RQTH

Mesure de Carte Scolaire (MCS) : 15 pts uniquement sur les vœux de même nature de poste que celui objet de la MCS

Parent Isolé (PI) : 1pt par année de situation justifiée

Rapprochement Conjoint (RC) : 6 pts + 2 pts/an sur vœux précis ou commune de la résidence professionnelle du conjoint (vœux consécutifs). **SI** la distance entre l'école d'affectation actuelle et la résidence professionnelle du conjoint est = ou > à 15 km aller (hors PES et entrants)

Autres éléments de barème valorisés*	Points attribués
APC	non
Vœu Préf	non
HAND	non
0	
MCS	non
0	
PI	non
0	
RC	non
PS1	0,000
PS2	0,000

* Ces éléments sont valorisés sur certains vœux sous condition. Les points PS1, PS2 représentent des points de bonification appliqués à tous les vœux dont les vœux groupes

PSC – PS1- PS2 : Points ajoutés manuellement par rapport à la fiche d'observation.

Votre barème de base applicable à l'ensemble de vos vœux est 61,624

- Discriminant 0 - Discr AGS
- Discriminant 1 - Discr Anc Poste
- Discriminant 2 - Discr Echelon
- Discriminant 3 - Discr Aléatoire

E = Etablissement = vœu précis
 G(AC) = vœu groupe Assimilé
 Commune
 G(A) : groupement autre => MOB,
 groupement de communes

TPD : affectation à titre définitif.
 PRO : affectation à titre provisoire.

RC : Rapprochement de Conjoint.
 APC : Autorité Parentale Conjointe
 PI : Parent Isolé
 MCS : Mesure de Carte Scolaire
 Autres : enfant à naître, ITEP,
 Caractère répété : même premier vœu

.....Liste des vœux émis par

Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	Total barème				
										Barème	RC/ APC/ PI	MCS/ Handi- cap	Autres	Carac- tère répété
1	E	916	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310178A) Ecole Maternelle Publique Saint-Exupery Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	97,624	0,000	0,000	30,000	6,000
2	E	921	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0312234K) Ecole Maternelle Publique Elida Hugon Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
3	E	141885	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311598U) Ecole Primaire Publique Le Barry Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
4	E	917	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310709C) Ecole Maternelle Publique Ox Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
5	E	920	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311777N) Ecole Maternelle Publique Vasconia Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
6	E	915	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310177Z) Ecole Maternelle Publique Pierre Fons Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
7	E	918	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311118X) Ecole Maternelle Publique Jean Mermoz Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	

1-4 : priorité carte scolaire

1 : mesure d'accompagnement TS

4 : mesure accompagnement TR

8 : priorité pour personne recrutée au titre du BOE

9 : priorité médicale enseignant

10 : priorité médicale conjoint-enfant

12 : priorité retour sur poste CLD, CP ou dispo

14 : priorité sociale

15 : mesure d'accompagnement

30 : code des situations ordinaires

31 : code lorsque je n'ai pas la qualification requise Direction (pas de LA), poste fléché langue (pas d'habilitation), poste de l'Ecole Inclusive (je termine ma formation CAPPEI)

32 : code lorsque j'entre en formation CAPPEI

39 : code lorsque je n'ai pas de CAPPEI mais j'ai déjà exercé dans l'EI

40 : code lorsque je n'ai jamais exercé dans l'EI

50 : code des situations ordinaires pour certains postes (maître surnuméraire, UPE2A...)

90-95-99 : vœu annulé

<notre article codes et priorités>